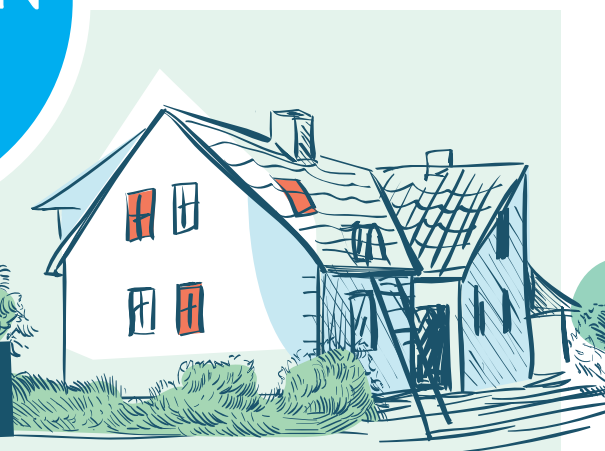


AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Édition
2023

AIDES

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Depuis 2022, Auray Quiberon Terre Atlantique aide les propriétaires à mettre leur système d'assainissement en conformité.

VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N'EST PAS AUX NORMES

Êtes-vous éligible aux aides financières du territoire ?



Les aides financières
de l'Agence de l'Eau

Les critères d'éligibilité

- Être équipé d'une installation datant d'avant octobre 2009.
- Être équipé d'une installation ayant un impact avéré sur les usages (baignade, conchyliculture, pêche à pied).
- Être installé hors d'un zonage d'assainissement collectif.
- Être devenu propriétaire du bien avant le 01/01/2011
- Être concerné par les critères techniques suivants :
 - disposer d'un assainissement non collectif non conforme avec obligation de travaux,
 - posséder un système d'assainissement non collectif ayant un impact avéré sur le milieu,
 - être équipé d'une installation recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/jour de DBO5.

Les aides

| | |
|---|--------|
| Taux d'aide | 30 % |
| Coût-plafond des travaux* | 8500 € |
| Montant maximum d'aide par système d'assainissement | 2550 € |

*Coût plafond = c'est le montant maximum sur lequel sera calculée l'aide (par exemple, si les travaux vous coûtent 10 000 €, l'aide sera accordée sur la base de 8 500 € maximum)





Les aides financières d'Auray Quiberon Terre Atlantique



Les critères d'éligibilité

- Le foyer justifie de ses revenus sur la base du dernier revenu fiscal de référence :

| Foyer de... | Foyer très modeste | Foyer modeste | Hors plafond |
|---------------------------------|--------------------|---------------|--|
| 1 personne | 16 229 € | 20 805 € | > 20 805 € |
| 2 personnes | 23 734 € | 30 427 € | > 30 427 € |
| 3 personnes | 28 545 € | 36 591 € | > 36 591 € |
| 4 personnes | 33 346 € | 42 748 € | > 42 748 € |
| 5 personnes | 38 168 € | 48 930 € | > 48 930 € |
| ... par personne supplémentaire | 4 813 € | 6 165 € | Le montant dépendra du nombre de personnes supplémentaires |

- Le bien est situé sur l'une des 24 communes du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique : Auray, Belz, Brec'h, Camors, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etel, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Local-Mendon, Ploëmel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon.
- Vous êtes devenu propriétaire du bien avant le 01/01/2011.
- L'assainissement doit concerner une résidence principale (ni gîte, ni location, ni résidence temporaire ou secondaire, ni local professionnel).
- Sont concernés tous les assainissements non-collectifs avec obligation de travaux nécessitant une réhabilitation complète du dispositif.

Les aides

| | Foyer très modeste | Foyer modeste | Foyer sans conditions de revenu* |
|-------------------------------------|--------------------|---------------|----------------------------------|
| Taux d'aide | Jusqu'à 80 % | 50 % | 30 %* |
| Coût-plafond des travaux | 12 000 € | 10 000 € | 8 500 €* |
| Montant maximum d'aide par habitant | 9 600 € | 5 000 € | 2 550 €* |

*Cette aide n'est pas cumulable avec celles de l'Agence de l'Eau

Demandez le formulaire d'aide qui correspond à votre situation !

Contactez la Direction du Cycle de l'Eau d'Auray Quiberon Terre Atlantique au 02 22 76 03 66 ou sur eau@auray-quiberon.fr

